



DEPARTEMENT DES  
COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE TREBEURDEN

ARRETE MUNICIPAL PORTANT  
AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE  
STOCKAGE DE VEGETAUX HORS NORMES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 alinéa 1

VU les articles L 541-1-1, L541-2 et suivants du Code de l'Environnement,

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure et de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les espaces publics, voies et chemins de la commune,

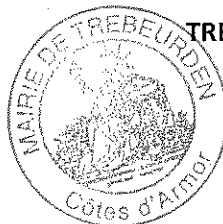
CONSIDÉRANT la notification par les services de Lannion-Trégor Communauté de l'impossibilité d'assurer l'enlèvement et le traitement des végétaux qui jonchent notamment les bords de route (*troncs d'arbre, souches, grosses branches...*) après le passage de la tempête CIARAN le 02 novembre 2023, et de l'incapacité des déchèteries de prendre en charge les végétaux "hors normes",

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient d'organiser, pour des raisons de sécurité, à titre exceptionnel et temporaire, le stockage local sur des terrains communaux de ces végétaux dans l'attente de leur broyage et de leur traitement en vue de leur valorisation,

**A R R E T E**

\* \* \* \*

- ARTICLE 1 :** A compter du **mercredi 08 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre**, le stockage des végétaux « hors normes » qui jonchent les bords de voies routières (*Troncs d'arbre, souches, grosses branches...*) après le passage de la tempête CIARAN le 02 novembre 2023, est autorisé sur la parcelle communale située corniche de Goas Treiz, cadastrée section AM numéro 696.
- ARTICLE 2 :** Durant cette période, tout autre type de dépôt est interdit sur cet espace et fera l'objet d'un constat d'infraction au présent arrêté.
- ARTICLE 3 :** Une signalisation sera mise en place par les services de la Mairie afin de permettre l'application de cette décision.
- ARTICLE 4 :** Madame le Maire de Trébeurden, la Police Municipale, Monsieur le Commandant de brigade de la gendarmerie et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



TREBEURDEN, le 08 novembre 2023

Le Maire,  
**Bénédicte BOIRON**